

D é c i s i o n 2 0 1 8 - 0 1

OBJET : ACTION DE PROMOTION RYDER CUP

Le Président de la Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Vu la Compétence obligatoire de la Communauté de communes « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » depuis le 01 janvier 2017 ;

Vu la délibération 2017.10.07 du 3 octobre 2017, donnant pouvoir de délégation au Président ;

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2018 au Chapitre 11 de la section « fonctionnement » ;

Considérant que la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines accueillera, fin septembre, la Ryder Cup, compétition internationale de golf ;

Considérant la proposition du Conseil communautaire du 10 avril 2018 de solliciter SQY agglomération, pour intégrer une action de promotion territoriale engagée dans le cadre de la Ryder Cup ;

Considérant la proposition de SQY agglomération d'intégrer une action de promotion territoriale sur le pavillon France aux côtés de la Région, du Département et d'autres intercommunalités ;

D E C I D E

Article 1 :

De l'édition puis la mise à disposition d'un dépliant d'appel avec cartographie intégrant l'offre touristique du territoire en anglais, préalablement présenté et validé par la Commission tourisme. Cette action d'édition a été budgétisée et les crédits inscrits au compte 6236 du BP 2018.

Article 2 :

De la participation de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse à une action de promotion Ryder Cup dans le pavillon France sous forme d'un jeu concours.

Dans ce cadre, deux lots seront offerts aux participants, d'une valeur de 360 € chacun, comprenant deux nuitées pour deux personnes au Château de Mauvières ainsi que deux paniers de produits locaux réalisés par l'Alchimiste Siropier de Chevreuse pour une valeur 50€ chaque.

La somme totale engagée pour cette deuxième action sera ainsi de 820€.

Fait à Dampierre-en-Yvelines, le 3 septembre 2018,

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de l'envoi en Sous-Préfecture.

Jacques PELLETIER,



Président

Pour nous écrire : CCHVC – 3 rue de l'Eglise – 78460 CHEVREUSE